
Succession / testament : faire un testament verbal, est-ce possible ?

Publié le 09/05/2016



Un testament prévoit à l'avance la manière dont vous souhaitez que vos biens soient attribués après votre décès. Il existe plusieurs formes de testament : le testament olographe, le testament authentique, le testament mystique ou encore le testament...

Un testament prévoit à l'avance la manière dont vous souhaitez que vos biens soient attribués après votre décès.

Il existe plusieurs formes de testament : le testament olographe (écrit, daté et signé de la main du testateur), le testament authentique (rédigé par un notaire sous la dictée de son auteur avec la présence de 2 témoins ou d'un 2^e notaire), le testament mystique (écrit ou dactylographié et remis clos, cacheté et scellé au notaire devant deux témoins) ou encore le testament international (valable en France, quel que soit le pays où il a été rédigé).

Quel est le point commun entre ces différents testaments ? L'existence d'un écrit.

Un testament doit-il être toujours écrit ou rédigé ?

Les simples déclarations verbales n'ont en principe aucune valeur juridique.

Cependant, il arrive que les décisions de justice fassent produire certains effets au testament simplement verbal.

Exemple de testament verbal : l'héritier peut, après le décès du testateur, décider d'exécuter :

-
- ses dernières volontés formulées verbalement avant son décès,
 - ou un testament nul en la forme (tel un testament non écrit de la main du testateur , nul car il ne remplit pas les règles de formes du testament olographe).

Cependant, pour appliquer un tel testament , il est impératif que l'héritier soit d'accord. Autrement dit, un enfant qui ne souhaite pas entendre parler d'un testament verbal ou qui refuse l'application d'un testament nul en la forme est dans son droit. Il ne pourra jamais y être obligé.

Il est toujours préférable de rédiger ses dernières volontés. Consultez votre notaire qui saura vous conseiller sur la forme adaptée à votre situation pour rédiger votre testament et qui pourra vous conseiller sur son contenu afin qu'il soit valable et qu'il puisse produire tous les effets que vous en attendez.

Pour aller plus loin :

(C) Photo : Fotolia